



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement **864-2026**, relatif sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 9 mars 2026, entre en vigueur le 30 mars 2026, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

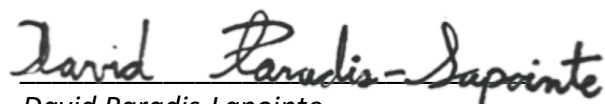
DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 30^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.


David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 30^e jour du mois de mars 2026, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois de mars 2026.


David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier